



# Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 novembre 2018

## La surveillance du secteur européen de l'assurance prend forme, mais des problèmes importants subsistent, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) a largement contribué à l'instauration d'une culture commune de la surveillance et à la préservation de la stabilité financière dans le secteur de l'assurance. Les auditeurs estiment qu'il reste cependant des défis de taille à relever pour l'AEAPP elle-même, ainsi que pour les autorités de surveillance nationales et les législateurs, notamment le renforcement de la surveillance des groupes d'assurance transfrontaliers, du contrôle des modèles internes utilisés par les compagnies et de la gouvernance de l'AEAPP.

L'AEAPP a été créée en 2011 dans le cadre de la réforme de la surveillance des marchés financiers opérée après la crise financière de 2007-2008. Ses principales missions consistent à veiller à la qualité élevée, à l'efficacité et à la cohérence de la surveillance du secteur des pensions et des assurances dans toute l'Union européenne. Elle doit, pour ce faire, travailler conjointement avec les autorités de surveillance nationales (appelées «autorités compétentes nationales») afin de garantir un niveau de protection uniforme entre les assurés et entre les contribuables. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil travaillent actuellement à une vaste réforme du cadre institutionnel et du mandat de l'AEAPP et des autres autorités européennes de surveillance (AES).

Les auditeurs ont analysé les actions que l'AEAPP a mises en œuvre entre 2015 et 2017 en vue d'assurer la convergence entre les systèmes nationaux de surveillance du secteur de l'assurance dans l'UE, et ont vérifié si ses ressources et sa gouvernance étaient appropriées. Ils ont également examiné le test de résistance réalisé dans l'ensemble du secteur de l'assurance de l'UE en 2016, étant donné son importance pour la détermination des risques pesant potentiellement sur la stabilité financière dans ce secteur.

*«Les autorités européennes de surveillance jouent un rôle essentiel pour éviter toute défaillance sur les marchés financiers pouvant avoir des répercussions négatives sur l'économie réelle et sur le bien-être des consommateurs», a déclaré M.°Rimantas Šadžius, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Il est donc indispensable que la révision dont leurs règlements fondateurs font actuellement l'objet tienne compte des enseignements tirés de l'examen auquel nous*

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*avons soumis l'AEAPP, notamment en ce qui concerne le caractère approprié de ses ressources et de sa gouvernance, ainsi que sa coopération avec les autorités nationales en vue d'assurer une surveillance adéquate des activités transfrontalières.»*

Les auditeurs ont constaté que les mesures prises par l'AEAPP pour veiller à la cohérence de la surveillance exercée par les autorités nationales étaient fondées sur une analyse approfondie. L'AEAPP a mis au jour des défaillances majeures concernant la qualité et l'application des pratiques de surveillances dans les différents États membres. Elle n'a toutefois pas systématiquement assuré le suivi de ses recommandations.

Les auditeurs soulignent que la surveillance qu'elle exerce sur les activités d'assurance transfrontalières présente des faiblesses systémiques. La législation et les pratiques actuelles ne permettent pas de garantir un même niveau de surveillance, de transparence et de protection à tous les consommateurs de l'UE. De même, les auditeurs ont relevé des différences importantes dans la rigueur avec laquelle les autorités nationales de surveillance contrôlent les modèles internes utilisés par les compagnies d'assurance pour mesurer les risques auxquels elles sont exposées. L'AEAPP s'est attaquée à ces problèmes, mais, dans de nombreux cas, des restrictions d'accès à l'information ont entravé ses efforts visant à améliorer la cohérence.

Les auditeurs estiment que le test de résistance mené en 2016 dans le secteur de l'assurance à l'échelle de l'UE a été bien organisé. Le processus de validation et d'agrégation des données était approprié et précis. Les scénarios établis ont permis de traiter efficacement les principaux risques recensés pour le secteur, mais les auditeurs ont relevé des insuffisances dans la façon dont ils ont été calibrés et justifiés. Par ailleurs, les recommandations formulées par l'AEAPP à l'issue du test de résistance avaient un caractère trop général.

Enfin, le rapport met en évidence des problèmes liés aux ressources et à la gouvernance de l'AEAPP. Son action dépend dans une grande mesure des autorités nationales en charge de la surveillance du secteur de l'assurance dans les États membres, qui ne lui apportent pas toujours un soutien suffisant. En outre, ces autorités disposent d'une voix décisive au sein du principal organe directeur de l'AEAPP, ce qui peut compromettre l'indépendance de cette dernière lorsqu'elle est amenée à évaluer l'efficacité de leurs travaux. En définitive, au regard de la grande complexité des missions de l'AEAPP, les agents affectés à la surveillance sont trop peu nombreux.

Pour améliorer son efficacité, notamment à l'occasion de la réforme en cours des AES, les auditeurs recommandent à l'Autorité:

- de mieux cibler ses instruments de surveillance et d'en assurer le suivi;
- de coopérer avec la Commission et les colégislateurs afin de remédier aux faiblesses systémiques de la surveillance des activités transfrontalières et de résoudre le problème des restrictions d'accès aux informations concernant le contrôle des modèles internes;
- en ce qui concerne les tests de résistance, d'améliorer la manière dont les scénarios sont conçus, de renforcer la transparence de la méthodologie, de formuler des recommandations plus pertinentes et d'encourager la publication des résultats par entreprise;
- d'augmenter le nombre d'agents affectés à des missions de surveillance.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

Le système européen de surveillance financière comprend le Comité européen du risque systémique (CERS) ainsi que trois autorités européennes de surveillance: l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP). Ces dernières ont été créées pour permettre une coopération et un échange d'informations plus étroits entre les autorités de surveillance nationales (également appelées autorités compétentes nationales), pour faciliter l'adoption de solutions européennes aux problèmes transfrontaliers et pour promouvoir une application et une interprétation plus cohérentes de la réglementation.

L'AEAPP agit en qualité d'organe consultatif indépendant auprès de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil. Ses responsabilités sur le marché européen de l'assurance relèvent de quatre grandes catégories: la réglementation, la surveillance et la convergence en la matière, la stabilité financière et la protection des consommateurs.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 29/2018 intitulé «L'AEAPP a apporté une contribution importante à la surveillance et à la stabilité du secteur de l'assurance, mais des difficultés majeures subsistent» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).